

Le Président de la République populaire du Mozambique au CICR

Le Président de la République populaire du Mozambique, **Joaquim Alberto Chissano**, a rendu visite le 13 septembre 1990, au siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), où il a été reçu par Cornelio Sommaruga, Président de l'Institution, et par plusieurs membres du Comité. Monsieur Chissano était accompagné notamment du D^r Mocumbi, ministre des Affaires étrangères et de l'Ambassadeur du Mozambique à Paris et à Genève.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Sommaruga a remercié le Président Chissano de son soutien à l'ensemble des activités du CICR au Mozambique (visites aux détenus, assistance aux personnes déplacées) en accordant à l'Institution toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Dans sa réponse, Monsieur Chissano a relevé l'importance de l'impartialité du CICR dans son action en faveur des victimes de conflits et souligné la bonne collaboration établie avec la Société nationale de Croix-Rouge mozambicaine.

Mission du Président du CICR au Moyen-Orient

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, accompagné du délégué général pour le Moyen-Orient, A. Gnaedinger, s'est rendu, entre le 3 et le 7 septembre 1990, au Moyen-Orient, pour des entretiens à haut niveau avec les autorités de Jordanie, d'Irak et d'Iran, à propos de la crise du golfe Arabo-persique. Ainsi que le président l'a qualifiée lui-même, sa mission visait à une «mobilisation humanitaire globale». Elle s'inscrivait dans le cadre du mandat du CICR à agir en

cas de conflit armé international, sur la base, d'une part, des Conventions de Genève de 1949 et, d'autre part, de son droit d'initiative statutaire.

Les objectifs de la mission présidentielle comportaient quatre points essentiels:

- apporter protection et assistance, en Irak et au Koweït, à différentes catégories de personnes civiles affectées par les événements;
- renforcer la coordination et l'action du CICR en Jordanie, en faveur des populations étrangères en transit;
- étudier les possibilités d'assistance aux populations étrangères en transit aux autres frontières (notamment la frontière iranienne);
- faire le point sur le rapatriement des prisonniers de guerre entre l'Irak et l'Iran.

A Bagdad, le président Sommaruga a rencontré, à trois reprises, le ministre des Affaires étrangères, M. Tarek Aziz, avec lequel un projet d'accord fixant les modalités d'action du CICR a été discuté. Cependant, le CICR n'a finalement pas obtenu l'autorisation du gouvernement irakien pour qu'il puisse déployer, en Irak et au Koweït, une action en faveur des personnes victimes des événements.

Il s'agissait, d'une part, de pouvoir visiter les populations civiles étrangères ayant les moyens financiers, mais non l'autorisation de quitter ces deux pays, et de leur permettre de rester en contact avec leurs familles par le biais des messages Croix-Rouge. En ce qui concerne les populations civiles étrangères (asiatiques surtout) autorisées à repartir dans leur pays respectifs, mais n'ayant pas les moyens de le faire, le CICR a proposé son aide, d'une part, pour leur apporter des secours d'urgence, et, d'autre part, pour organiser leur départ, notamment en leur procurant des titres de voyage, vu l'absence de contacts avec les ambassades.

En faveur de la population civile irakienne et koweïtienne, le CICR a offert ses services d'intermédiaire neutre, pour permettre l'acheminement de vivres et de médicaments de base à certains groupes particulièrement vulnérables.

Le CICR ne peut donc, pour le moment, exercer son mandat humanitaire en Irak, ni au Koweït, mais reste déterminé à trouver des solutions dans ce cadre. Le président Sommaruga a réitéré l'appel qu'il avait lancé, le 2 août 1990, pour un respect des Conventions de Genève par toutes les parties, ainsi que par l'ensemble des Etats signataires. A l'issue des entretiens à Bagdad, le président du CICR a exprimé son vif regret que ces négociations n'aient pas permis

d'aboutir avec le gouvernement irakien à la signature d'un accord portant sur une action humanitaire globale.

Le président du CICR a passé également deux jours à Téhéran, où il a rencontré le vice-président de la République islamique, le Dr Hassan Habibi, et le ministre des Affaires étrangères, le Dr Ali Akbar Velayati. Outre la satisfaction exprimée à propos du rapatriement des prisonniers de guerre du conflit Iran/Irak, la question de l'afflux, dans la région frontalière du Chatt-el-Arab, de dizaines de milliers de ressortissants étrangers en provenance du Koweït et de l'Irak, a été évoquée. Le gouvernement iranien ayant sollicité l'aide du CICR, des consultations ont commencé dans la capitale iranienne pour mettre au point les modalités de coopération sur ce point.

Enfin, le président Sommaruga s'est arrêté une journée en Jordanie, où il a eu des entretiens avec le prince héritier Hassan bin Talal, régent en l'absence du souverain. La situation dramatique des centaines de milliers de personnes en transit dans le pays – et pour lesquelles le CICR déploie, en coopération avec la Société nationale, une action de secours d'urgence – a été au centre des discussions.

Le président du CICR a également rencontré à Amman le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar.